



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR du règlement numéro R 192-2019 relatif au mode de tarification pour la fourniture de certains services par la municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 192-2019;

QUE le règlement numéro R 192-2019 a pour objet d'établir la tarification pour la fourniture de certains services par la Municipalité à ses citoyens.

QUE ce règlement entre en vigueur le 3 décembre 2019, jour de sa publication.

QU'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 3^e JOUR DE DÉCEMBRE 2019

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier